

Compte rendu du conseil municipal Jeudi 01 décembre 2011 à 20 h 30

Présents : Coulet Jean-Pierre, Maire, André Barbe 1^e adjoint, François Beltran, 3^e adjoint, Alain Da Silva 4^e adjoint, Samia Lastra de Natias 2^e adjoint, Isabelle Nicoud, Balazun Geniès, Cathomen Christian, Patrick Benezech, Gérard Daire.

Absents : Caroline Pezard, Maria Chastang-Pereira pouvoir à Patrick Benezech, Michel Azéma pouvoir à André Barbe.

Le quorum étant atteint la séance est déclarée ouverte à 20 h 35.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé et signé.

I Fiscalité :

- a) Le maire donne lecture de la notification préfectorale concernant la taxe additionnelle aux droits de mutation. Une recette de 38 304,78 € est enregistrée. Cette recette n'ayant pas été inscrite en prévision du BP, elle apparaîtra en excédent.
- b) Le maire informe le conseil que la secrétaire générale a fait le point sur les comptes, la ligne de trésorerie de 75 000 € pourrait être remboursée d'ici fin 2011.
- c) Le maire rappelle qu'une demande de subvention a été faite à Hérault Energies pour les travaux d'amélioration de la chaudière du groupe scolaire. Une aide de 2275 € a été accordée. Les travaux sont faits, la subvention devrait être encaissée sur 2011.
- d) Aire de jeux domaine de la Jasse : Les jeux ont été commandés. Le maire propose que cette aire soit clôturée afin d'améliorer la sécurité des enfants. Cette dépense sera inscrite au budget 2012.
- e) Illuminations de Noël : Elles seront installées du 16 décembre au 22 janvier, le coût reste le même.
- f) Spectacle de Noël : Le maire donne lecture au conseil de la demande d'une aide exceptionnelle de quatre associations (1,2,3 soleil, Les amis de la bibliothèque, la Récréé, Rest'en forme) qui se sont réunies pour organiser pour les enfants un spectacle et un goûter de Noël, le samedi 17 décembre. Le conseil donne son accord unanime au versement d'une aide exceptionnelle de 265 €. Le conseil autorise la secrétaire générale à passer les écritures correspondantes.
- g) Club de marche : Le maire donne lecture du courrier du club de marche demandant une subvention pour l'organisation d'une randonnée dans les Gorges du Verdon. Cette demande sera étudiée au budget 2012.
- h) Cnfpt : Le maire rappelle la délibération du 15 octobre par laquelle le conseil avait voté le maintien de la cotisation au Cnfpt de 1 %. Malheureusement, cette motion n'a pas été prise en compte, la cotisation appliquée à partir du 01 janvier 2012 a été fixée à 0,9 % par l'Etat. Il donne lecture du courrier du Cnfpt relatant le premier effet de cette réduction, à savoir le refus de la prise en charge des frais de transport des stagiaires.

II Communauté d'Agglomération :

- a) Société d'Aménagement de l'Agglomération de Montpellier (SAAM) : Le maire donne lecture au conseil du courrier de la SAAM proposant une adhésion de la commune, cette adhésion permettrait d'augmenter le capital de cette société privée qui est chargée d'étudier tous les projets d'aménagement de l'agglomération en termes d'études de faisabilité. Elle a besoin d'augmenter son capital de 400 000 € à 1 600 000 €. Si Restinclières adhère, sa participation serait de 12 000 €. Le conseil, après avoir examiné les documents fournis par la SAAM, et à l'unanimité, ne souhaite pas donner de suite favorable pour l'immédiat.
- b) TLE : Le maire rappelle au conseil que la secrétaire générale fait partie d'un groupe de travail au sein de l'agglomération en partenariat avec la direction générale des finances publiques. Deux réunions ont déjà eu lieu et ont permis de commencer à débloquer certaines sommes. Le travail se poursuit.
- c) Convention « gestion du matériel de jalonnement » : Le maire rappelle au conseil que la communauté d'agglomération gère un plan de jalonnement directionnel sur l'ensemble des voies de son territoire, par ce plan elle assure l'entretien et la maintenance de ce patrimoine. A ce titre, il est nécessaire de renouveler la convention signée entre la commune et l'agglomération. Le conseil donne son accord unanime à ce renouvellement et autorise monsieur le maire à signer ladite convention.
- d) Enquête publique zonage d'assainissement : Le maire présente au conseil le rapport du commissaire enquêteur, Mme Suzanne Inguibert. Elle émet un avis favorable à la modification du zonage d'assainissement de la commune tel qu'il a été présenté par la communauté d'agglomération.
- e) Rapport d'activité : Le maire présente au conseil le rapport de l'activité 2010 de la communauté d'agglomération. Conformément au code général des collectivités territoriales, le conseil adopte ledit rapport par 11 voix pour et 1 contre.

III Urbanisme :

- a) Zac les plans : Le maire confirme au conseil les prochains rendez vous pris avec des architectes-urbanistes : M Fremolle sera reçu le lundi 05 décembre, M Richard sera reçu le mardi 13 décembre, M Aldié du cabinet Clauzel sera reçu le vendredi 09 décembre. Le comité de pilotage se réunira ensuite pour proposer un architecte à la société Hectare.
- b) Logements locatifs domaine de la Jasse : Le maire présente au conseil l'esquisse des logements locatifs établie par la société « un toit pour tous ». Ce plan se compose de : 5 T4, 3 T3 et 2 T2. Le conseil ne souhaite pas modifier cette proposition.

IV Plan Communal de Sauvegarde :

Le maire expose au conseil le rôle fondamental de sa fonction dans la gestion d'un évènement de sécurité civile comme partenaire principal de l'Etat. La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 a institué le Plan Communal de Sauvegarde. Ce plan permet de gérer au mieux les évènements qui peuvent affecter la population qu'il s'agisse de catastrophe majeure, accident courant, phénomène climatique, problème sanitaire. La secrétaire générale présente alors le plan communal de sauvegarde établi conformément aux textes en vigueur et prenant en compte notamment le PPRI de la commune. Ce plan consiste à un état des lieux de la commune, à un listing des moyens matériels et humains, à un planning pour la mise en place d'une cellule de crise. L'ensemble des élus, des membres du CCAS, des agents sont désignés partenaires chacun en ce qui les concerne.

Le conseil prend acte de ce plan et l'approuve à l'unanimité. Le maire remercie la secrétaire générale du travail fourni sur ce document.

V Questions diverses :

- a) Sivu Collège les Pins : Le maire rappelle la délibération du 01 mars 2011 par laquelle le Sivu du Collège les Pins a été dissous. A ce jour, il faut dissoudre les comptes. Le maire donne lecture des dernières opérations comptables. Le conseil approuve à l'unanimité la dissolution du Sivu selon les écritures comptables fournies.
- b) Exploitation Gaz de Schiste : Le maire donne lecture au conseil de la motion relative à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste votée par le comité syndical du syndicat mixte du bassin de l'Or. Le conseil approuve cette motion demandant un moratoire sur l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste et l'annulation du permis de recherche de Montélimar qui impacte notamment notre commune par 6 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions.
- c) Collecte Emmaüs : Le maire donne lecture au conseil du compte rendu des résultats de la collecte solidaire organisée par la communauté d'agglomération et Emmaüs. Cela a relativement bien fonctionné, le maire remercie les participants.
- d) Astreinte du week-end : Le maire expose au conseil qu'il souhaiterait que soit établi un système d'astreinte pour les adjoints les week-ends et jours fériés. Il propose en plus de sa présence, le 1^{er} dimanche pour le 1^{er} adjoint (André Barbe) , le 2^e dimanche pour le 2^e adjoint (Samia Lastra) , le 3^e dimanche pour le 4^e adjoint (Alain da Silva), le 4^e dimanche pour le 3^e adjoint (François Beltran).
- e) Mediaffiche : Le maire présente au conseil la proposition de la société Médiaffiche, représentée par M Lapray domicilié à Restinclières, tendant à fournir gratuitement un panneau d'affichage publicitaire sur la place. Sur un côté il y aurait une publicité et sur l'autre des informations sur la commune. Le conseil ne retient pas cette proposition dans l'immédiat par 5 voix contre, 4 voix pour et 3 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 22 h 30.